



Section CFDT Ampère Cléon
Syndicat Métaux 76 R.H.E.D

cfdt.cleon@renault.com
Site Facebook : Cfdt Renault Cléon

FLASH INFO CFDT SUITE AU CSE DE DÉCEMBRE 2023

ACTIVITÉ « AMPÈRE CLÉON » : VOLUMES PRÉVISIONNELS DE 2024 À 2026

	2024	2025	2026
M9	269 122	243 641	267 077
BV P	223 090	197 972	201 052
H Daimler	292 000	225 000	92 000
E motor	447 273	480 000	480 000
PEB	480 000	480 000	480 000
CM/CED DB	150 000	150 000	150 000
Arbres DB	374 545	395 000	395 000
5A	81 540	72 756	18 129
6AM	174 548	241 789	373 745
6AK	37 214	171 557	233 699

en saturation

LA CFDT RÉCLAME UN SUIVI SUR LE COÛT DE LA NON-QUALITÉ !

Depuis deux mois, les élus Cfdt réclament un suivi mensuel sur le coût de la non-qualité par secteur d'activité : Electrique, Hybride et Thermique.

Une source d'information essentielle tant sur le plan économique que sociale ! Elle aurait donc toute sa place dans cette Instance Représentative du Personnel !

Aujourd'hui, nous savons d'ores et déjà que le coût de la non-qualité se chiffre en millions d'euros par an !



DÉPLOIEMENT DE LA CLASSIFICATION : LA CFDT OBTIENT UNE « CAMPAGNE D'ENTRETIENS PROFESSIONNELS » !

Déploiement de la classification chez « Renault Group » : **L'Assignment en justice déclenchée par la Cfdt infléchit les positions de la Direction Générale.**

Suite au **non-respect du processus de déploiement de la classification** avec en point d'orgue **l'absence de consultation du salarié sur sa « fiche descriptive d'emploi réel »**, le « Syndicat Cfdt Métaux 76 RHED » avait assigné en justice « Renault Group ». Cette assignation intégrait les usines suivantes : Ampère Cléon, Renault Sandouville et Alpine Dieppe. Deux autres Syndicats Cfdt avaient pris la décision d'emboîter le pas : Le « Syndicat Sarthe-Mayenne » avec le site de Renault le Mans et le « Syndicat Grand-Est » avec l'usine Renault de Batilly.

L'organisation de ce **Rapport de Force Juridique porté par nos Syndicats Cfdt** a motivé les parties prenantes de « Renault Group » à se retrouver autour de la table sous l'égide de la **FGMM-CFDT** (Fédération Cfdt de la Métallurgie) et de **l'UIMM** (Fédération Patronale de la Métallurgie).

Des échanges constructifs autour du déploiement de la classification et de l'interprétation des textes afférents qui ont permis d'obtenir les avancées significatives suivantes pour les 30000 salariés du Groupe :

- Mise en œuvre d'une « **Campagne d'Entretiens Professionnels** » sur le premier trimestre 2024. Un moment privilégié pour échanger et **consulter chaque salarié** sur sa « fiche descriptive d'emploi ». Une première pour les salariés, car « Renault Group » n'avait jamais déployé l'entretien professionnel.
- **Adaptation du support dédié à l'entretien professionnel** en y intégrant une partie relative au **Réexamen de la « fiche descriptive d'emploi »**. Mise en application dès le premier trimestre 2024 avec possibilités d'ajustements.
- Mise en place de **Commissions Paritaires Locales** sur le premier quadrimestre 2024 pour suivre cette première « campagne d'entretiens professionnels » orientée sur le déploiement de la classification et la consultation du salarié. Bilan en avril 2024.

De fait, en toute objectivité, cette procédure juridique a permis un recentrage du dialogue social sur le déploiement de la classification et ce, sans mener le recours juridique jusqu'à son terme ultime. Chaque salarié pourra s'exprimer sur son travail réel !

Bien entendu, nous resterons en veille tout au long de ce processus de déploiement !!!